

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Le 26/01/2015 à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 19 janvier 2015 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. DUMOUCHEL Jean-Claude.

Étaient présents : Mmes et Mrs CIRASSE Oriane, DEHEDIN François, DEGUINE Francis, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, GREMONT Didier, LEMOINE Anne-Marie, LEMOINE Antoine, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, PRODHOMME Martine, QUATRESOUS Daniel, SCELLIER René et VENDENDEGEN Olivier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Mme LEMOINE Anne-Marie

Le procès-verbal des deux précédentes réunions ont été envoyées à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Aucune observation n'a été émise pour ces deux procès-verbaux.

Monsieur le Maire tient à préciser que dans le journal de La dépêche du Pays de Bray concernant la délibération du 12/12/2014 relative aux tarifs communaux, il manquait une partie de celle-ci à savoir « *Considérant que le conseil municipal souhaiterait réaliser une étude approfondie sur les coûts d'électricité avec les locations réelles de la salle polyvalente avant de s'exprimer sur des nouveaux tarifs* ».

➤ Délibération N°01 : modernisation de la ligne Serqueux-Gisors : choix de la variante concernant le raccordement de la RD141

Après lecture d'une lettre de M. PESSY Guy, domicilié 164 route du Thil à Serqueux, souhaitant donner son avis sur le choix de l'une des variantes,

Considérant le souhait de SNCF Réseau (Réseau Ferré de France) de faire passer la voie ferrée sur l'ancien tracé situé sur des terrains lui appartenant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se décider sur l'une des 2 variantes :

- Variante 1 : dite courte (qui sera présentée en enquête publique en 2015)
- Variante 2 : dite longue

Considérant que SNCF Réseau (RFF) refuse la réalisation quel que soit d'un passage pour piétons,

Considérant que si le Conseil Municipal statue au plus vite sur la solution longue et œuvre avec l'appui de SNCF Réseau (RFF) et de la Direction des Routes pour finaliser ce projet de la nouvelle RD 141 avec son cheminement piétons reliant l'Avenue Verte pour apporter le maximum de sécurité et le moins de nuisances aux riverains,,

Considérant qu'après débat et réflexion, le résultat du vote sur le choix de la variante est le suivant :

- variante N° 1 : 0 voix
- variante N° 2 : 12 voix
- aucune des deux : 3 voix

Le conseil municipal,

➤ **Décide** de choisir la variante N°2

➤ Délibération N°02 : attribution du marché pour travaux de restructuration du réseau d'assainissement collectif rue de la Voie (9^{ème} tranche)

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant que la Commune souhaite réaliser l'opération relative à la réalisation des travaux de restructuration du réseau d'assainissement collectif de la rue de la Voie comprenant la création de réseaux séparatifs (eaux usées et eaux pluviales) sur l'ensemble du secteur de la rue de la Voie à partir de la rue Beaufils vers les réseaux gravitaires existants en partie aval sur le territoire de la commune de SERQUEUX,

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des offres qu'elle a reçues suite à la consultation d'entreprises lancée selon la procédure « adaptée » avec mise en concurrence en application des articles 28, 40, 48, 52 et 53 du Code des Marchés Publics.

Monsieur Le Maire a réuni la Commission d'Appel d'Offres le Mardi 06 Janvier 2015 afin de présenter l'examen des offres.

La Commission d' Appel d' Offres, réunie le Mardi 06 Janvier 2015, a décidé d'attribuer les travaux :

- du lot n° 1 (Travaux d'assainissement « eaux usées ») à l'entreprise E.B.T.P. pour un montant de 399 817,00 € hors taxes.
- du lot n° 2 (Essais préalables à la réception de travaux) à l'entreprise SARL HALBOURG et Fils pour un montant de 7 086,00 € hors taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'attribuer les travaux aux entreprises :

* E.B.T.P. - Lot n° 1 (Travaux d'assainissement « eaux usées ») - pour un montant de 399 817,00 € hors taxes,

* SARL HALBOURG et Fils - Lot n° 2 (Essais préalables à la réception de travaux) - pour un montant de 7 086,00 € hors taxes,

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la passation et à l'acceptation de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

➤ **Délibération N°03 : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau de Seine-Maritime pour l'exécution des travaux de restructuration du réseau d'assainissement collectif rue de la Voie (9^{ème} tranche)**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre. Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet avait été validé lors de précédentes réunions.

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet concerne les travaux de restructuration du réseau d'assainissement collectif de la rue de la Voie comprenant la création de réseaux séparatifs (eaux usées et eaux pluviales) sur l'ensemble du secteur de la rue de la Voie à partir de la rue Beaufils vers les réseaux gravitaires existants en partie aval. Monsieur Le Maire informe que la procédure de consultation des entreprises a été engagée et présente les résultats des offres reçues. Monsieur Le Maire précise qu'il convient de solliciter l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour réaliser ces travaux d'assainissement de

restructuration afin d'obtenir l'attribution d'une aide au taux le plus élevé possible suivant le bilan financier établi après résultat des consultations des entreprises et prestataires.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 436 000,00 € Hors Taxes après résultat des consultations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'adopter l'opération présentée et sollicite l'attribution d'une aide au taux le plus élevé possible auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie pour réaliser ces travaux d'assainissement qu'il convient de réaliser dans les meilleurs délais.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande d'aide en vue de réaliser cette opération.

➤ **Délibération N°04 : demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour l'aménagement de la rue de la Voie - renforcement de la chaussée, travaux de bordurage et construction de trottoirs**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre et relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Voie.

Ce projet concerne les travaux d'aménagement de la rue de la Voie, de renforcement de la chaussée, la pose de bordures et la construction de trottoirs. Le projet prend en compte les divers équipements permettant de rendre crédible les aménagements projetés par la collectivité dans le cadre sécuritaire et d'aménagements durables.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 296 000,00 € Hors Taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'adopter le projet et sollicite l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour réaliser ces travaux de renforcement de chaussée.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande d'aide en vue de réaliser cette opération et la convention de maîtrise d'œuvre.

➤ **Délibération N°05 : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement de la rue de la Voie - renforcement de la chaussée, travaux de bordurage et construction de trottoirs**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre et relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Voie.

Ce projet concerne les travaux d'aménagement de la rue de la Voie, de renforcement de la chaussée, la pose de bordures et la construction de trottoirs. Le projet prend en compte les divers équipements permettant de rendre crédible les aménagements projetés par la collectivité dans le cadre sécuritaire et

d'aménagements durables.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 296 000,00 € Hors Taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'adopter le projet et sollicite l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. - programmation 2015 - pour réaliser ces travaux de renforcement de chaussée.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande de subvention en vue de réaliser cette opération et la convention de maîtrise d'œuvre.

➤ **Délibération N°06 : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour l'aménagement de la rue de la Voie - renforcement de la chaussée, travaux de bordurage et construction de trottoirs**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre et relatif aux travaux d'aménagement de la rue de la Voie.

Ce projet concerne les travaux d'aménagement de la rue de la Voie, de renforcement de la chaussée, la pose de bordures et la construction de trottoirs. Le projet prend en compte les divers équipements permettant de rendre crédible les aménagements projetés par la collectivité dans le cadre sécuritaire et d'aménagements durables.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 296 000,00 € Hors Taxes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'adopter le projet et sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour réaliser ces travaux de renforcement de chaussée.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux en vue de réaliser cette opération.

➤ **Délibération N°07 : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour la réhabilitation du réseau d'assainissement « eaux pluviales » rue de la Voie :**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre, afin de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement « eaux pluviales » de la rue de la Voie sur le territoire de la commune de SERQUEUX relatifs à la restructuration du réseau d'assainissement unitaire qu'il convient de remplacer.

Monsieur Le Maire rappelle que conformément au schéma d'assainissement et à l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement qui ont été effectués de 2002 à 2004, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement « eaux pluviales » de la rue de la Voie doivent être entrepris au plus tôt.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 201 200,00 € Hors Taxes..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'adopter l'avant-projet et sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour réaliser ces travaux rendus nécessaires pour la protection de l'environnement.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux en vue de réaliser cette opération.

➤ **Délibération N°08 : maintien de la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le jardin du souvenir**

Considérant que l'ancienne municipalité avait établi une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2014 pour la création d'un jardin du souvenir et l'enlèvement de 71 tombes abandonnées dans le cimetière de Serqueux,

Considérant que cette demande de subvention n'a pu être retenue dans le cadre de la programmation 2014 par l'Etat,

Considérant que l'Etat souhaiterait savoir si la commune maintient cette demande au titre de la DETR 2015,

En attente du devis réactualisé, le coût de l'opération était de 4 320 € TTC pour l'enlèvement des tombes abandonnées et de 2 032 € TTC pour la création du jardin du souvenir,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE de maintenir cette demande de subvention au titre de la DETR 2015

➤ **Délibération N°09 : diagnostic de sécurité église**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est allé voir l'église courant septembre 2014 avec deux entreprises différentes (APAVE et QUALICONSULT) afin d'établir un diagnostic sur sa solidité et sa sécurité (travaux à effectuer en urgence).

Considérant que seule l'entreprise Qualiconsult a répondu et a établi un devis de 1 400 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'établir un diagnostic de solidité.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

➤ **Délibération N°10 : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour l'acquisition de panneaux de signalisation « sécurité sortie école »**

Suite à des problèmes d'incivilités d'automobilistes aux abords du passage piéton de l'école,

Considérant qu'il serait souhaitable de signaler la sortie des écoles de chaque côté de ce passage piéton afin de faire ralentir les véhicules,

Suivant devis, le montant prévisionnel pour l'achat et la pose de 2 panneaux (700 X 900) avec leur support et les brides s'élève à 831,80 € Hors Taxes.

Considérant que la commune peut obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour l'acquisition de panneaux de signalisation routière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ DECIDE d'adopter le projet et sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux pour réaliser cette acquisition.

➤ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux en vue de réaliser cette acquisition.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'association du Club de la Joie de Vivre du 5 janvier 2015 suite à la réunion du Conseil Municipal du 22/12/2014 et tient à préciser qu'il ne changera pas d'opinion. Il n'assistera au repas organisé par cette association que s'il est invité car il estime qu'en tant que premier magistrat il devrait être invité.

Mme LEMOINE : signale qu'elle a sa carte d'adhérente depuis le 6 janvier 2015 pour elle et son mari.

Mme PRODOMME : souhaiterait savoir qui a écrit cette lettre. Monsieur le Maire lui répond que celle-ci vient de l'association du Club de la Joie de Vivre et qu'elle a été signée par la présidente, la secrétaire et la trésorière de l'association.

- M. GOMME : aimerait savoir ce que l'on compte faire pour la toiture de La Poste. Monsieur le Maire lui répond que nous avons reçu l'accord du fonds de concours de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux. La commune a reçu plusieurs devis (ardoise et fibro) mais il faut que les crédits soient inscrits au budget pour pouvoir commencer les travaux.

M. SCELLIER souhaiterait savoir si cette opération sera inscrite au budget 2015. Monsieur le Maire lui répond que cette opération devra être prévue dans le budget 2015 et qu'elle ne pourra commencer qu'après le vote du budget soit après le 15 avril 2015.

- M. SCELLIER : voudrait que la commune trouve des solutions efficaces pour faire ralentir la circulation sur la route de Neufchâtel en fonction du budget.

M. LEMOINE propose un indicateur « vous roulez à... ».

Monsieur le Maire précise qu'il faudra rencontrer la Direction des Routes pour revoir l'aménagement de cette route et du rond-point.

M. SCELLIER : s'interroge sur le nombre de véhicules circulant quotidiennement sur cette route. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a environ 6 000 véhicules qui passent devant le magasin Super U et environ 4 000 devant son café.

- M. GREMONT : fait part qu'un don de 10 € a été fait au CCAS de Serqueux lors de la cérémonie des vœux. Monsieur le Maire remercie vivement ce donateur.
- M. QUATRESOUS : signale que M. DEHEDIN remercie le conseil municipal ainsi que le maire pour le nettoyage de son chemin situé au stade.
- Mme LEMOINE : demande où en sont les nouveaux tarifs communaux. Monsieur le Maire lui répond qu'il y travaille et espère que cela aboutira à quelque chose même s'il sait que ça ne plaira peut-être pas à tout le monde. Le conseil municipal en rediscutera au moment venu.

La séance est levée à 21H35